5 ans après... la reprise de l'usine toulousaine par Scheufelen

Les salariés de Job, floués mais combatifs

Emmanuel Grimault

Une vraie justice pour Job: un repreneur», indique une banderole accrochée aux bobines de papier qui barrent la route devant la papeterie Job à Toulouse. Dans l'usine construite en 1930, une cinquantaine d'ouvriers tuent le temps en jouant aux cartes. Il n'y a plus de travail depuis que la maison mère allemande, Scheufelen, a arrêté la fourniture de pâte à papier le 5 janvier dernier.
Après une série de reprises chaotiques, close avec cette société allemande dont ils ont dénoncé très tôt les pratiques, les anciens de Job sont amers et solidaires. Il en ont récemment appelé à Lionel Jospin, le Premier ministre en visite dans la région.

Mise en liquidation. Placée en redressement judiciaire le 7 juillet dernier, l'entreprise a été mise en liquidation le 7 février «avec autorisation de poursuite de l'activité pendant un mois». Entretemps, les 162 salariés de Job se sont battus devant la justice. Le parquet de Toulouse a fait appel du redressement et ouvert une enquête en juillet, en considérant que Job n'a pas d'autonomie de gestion par rapport à Scheufelen qui l'a rachetée en 1996: «Scheufelen fixe le prix de la matière première livrée à Job et celui des bobines de papier produites», a relevé le procureur. Mais en l'absence de droit social européen, la Cour d'appel de Toulouse n'a pas étendu la responsabilité de la cessation de paiement à l'entreprise allemande et a confirmé le redressement de Job le 5 octobre 2000.
«Nous avons été spoliés: en créant artificiellement un déficit, Scheufelen a racheté gratuitement nos marques Job Parilux en 1998 et peut fournir ses clients avec son usine allemande», déplore Bernard Margras, délégué Filpac-CGT, employé au façonnage chez Job depuis trente-et-un ans.
Le puissant syndicat Filpac-CGT a toujours veillé jalousement sur Job. Les cols bleus sont fiers de fabriquer un papier de luxe, du "couché classique" puis du "couché véritable" renommé dans le monde entier et vendu aux musées nationaux, un produit haut de gamme pour un petit marché de niche. L'entreprise qui, à l'origine, fabriquait du papier à cigarette a employé jusqu'à 500 salariés.

Rachat par Bolloré. Les ennuis commencent dans la décennie 80. Le groupe Bolloré rachète en 1987 la marque et les cinq usines de Job dans le sud de la France et en Andorre. Il revend ensuite des biens immobiliers et trois unités, ne gardant que celles de Perpignan (aujourd'hui fermée) et Toulouse. «Vincent Bolloré nous a promis le développement de l'usine, raconte Bernard Margras. Il nous a même conseillé de manifester pour obtenir de la mairie l'agrandissement du terrain, en faisant partir des artisans implantés à côté. Nous lui avons répondu qu'il n'était pas question de manifester avec un patron!»
Puis les difficultés des papeteries françaises s'accentuent et Bolloré supprime une centaine d'emplois chez Job dont l'effectif tombe à 350 salariés. En 1995, Bolloré vend Job pour 1 franc symbolique à une société inconnue, Gecco, et laisse 20 millions de francs (3,05 millions €) dans la trésorerie. Mais les Job déchantent vite. «Nos cadres n'obtenaient jamais de réponse sur la stratégie des repreneurs, poursuit Bernard Margras. En fait, Gecco était une coquille vide avec 20 livres anglaises de capital!»
Les délégués CGT alertent alors la justice et demandent au tribunal de commerce de placer l'entreprise en redressement judiciaire pour sauver ce qui peut l'être. Les dirigeants de Gecco sont mis en examen pour abus de confiance et leur procès doit se dérouler dans les prochains mois. L'administrateur judiciaire, Me Jean-Marcel Lavergne (qui sera lui aussi mis en examen pour détournement de fonds dans le redressement du groupe gersois Sensemat à la fin 2000), trouve un repreneur. Il s'agit du papetier allemand Scheufelen qui alimentait déjà l'usine en pâte à papier et connaissait bien Job. «Nous avons compris que Scheufelen s'intéressait à Job depuis longtemps et que la reprise par Gecco était destinée à faire passer un plan social pour rendre le rachat plus facile, ajoute Bernard Margras. Nous avons alors demandé à Scheufelen de négocier directement avec nous, sinon nous menacions de brûler l'usine!»

> **«En créant artificiellement un déficit, Scheufelen a racheté gratuitement nos marques Job Parilux en 1998 et peut fournir ses clients avec son usine allemande»**

Scheufelen reprend Job en janvier 1996 et supprime 119 emplois, avec 66 licenciements et des préretraites FNE. «Certains salariés épargnés étaient si écœurés qu'ils voulaient partir, raconte Philippe Moitry, 38 ans, secrétaire du comité d'entreprise. Beaucoup pensaient que l'entreprise n'avait plus que deux ans à vivre, la durée du maintien de l'activité imposée par le tribunal de commerce.»

Mauvaises conditions de reprise. D'emblée, Scheufelen dissout le service commercial de Job et réembauche la quinzaine de commerciaux dans l'une de ses filiales. Il rapatrie aussi en Allemagne 80% du façonnage final, obligeant Job à lui vendre le papier sous forme de bobines. «Nous savions que reprendre dans ces conditions n'était pas bon car une majeure partie de la valeur ajoutée est dans le façonnage, mais nous avons lutté pour garder le plus d'activité possible et inventer de nouveaux papiers, dit la comptable Annie Carré, 42 ans, chez Job depuis vingt ans. La production a augmenté et 13 personnes ont été embauchées. Mais Scheufelen, qui fixe le prix de rachat des bobines de papier, inscrit la situation de l'usine en perte. Fin 1998, il reprend les marques, pour se dédommager du déficit.» Pendant ce temps, à Lenningen, l'entreprise allemande fabrique aussi du papier de luxe, du couché moderne d'une qualité inférieure au couché classique mais moins cher. L'an dernier, le prix de la pâte à papier double et Scheufelen met Job en cessation de paiement. La boucle est bouclée.

Nouvelle mobilisation. A nouveau, les salariés de Job se mobilisent. Ils manifestent des dizaines de fois en laissant des monceaux de papiers blancs dans les rues de Toulouse, puis devant Bercy à Paris où une délégation est reçue au ministère de l'Industrie. En vain. Dans les dernières négociations, les Job obtiennent de Scheufelen qu'il verse 125 000 francs (19 056 €) à chaque salarié pour le préjudice subi. Les représentants du personnel négocient actuellement le plan social et les indemnités de licenciement avec le liquidateur, Me Benoît. Cette fois, l'issue paraît inéluctable.
Mais Bernard Margras croit toujours à une reprise. «On nous donnait deux ans de vie avec Scheufelen mais nous avons tenu cinq ans, dit-il. L'expérience des luttes passées nous a donné confiance. Nous avons toujours été solidaires entre nous et fiers de notre travail. Imaginez la force de cette entreprise pour avoir résisté à tout cela...»

Laurent Marcaillou

JOURNAL DE L'ECOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE